

65-66

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

FACULTÉ DES ARTS



ÉTUDES COLLÉGIALES

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

FACULTÉ DES ARTS



ÉTUDES COLLÉGIALES



FACULTÉ DES ARTS — Une lampe antique d'or allumée de gueules et rayonnante du premier. C'est le symbole classique des sciences chrétiennes et philosophiques. Le torse est rouge et or, couleurs choisies par cette faculté.

(Armoiries de l'Université de Sherbrooke)

On trouve en page 53 du présent annuaire quelques extraits particulièrement utiles du bulletin de *renseignements généraux* que distribue gratuitement, sur demande, le Secrétariat général de l'Université.

## TABLE DES MATIÈRES

L'université de Sherbrooke .....	3
La faculté des Arts .....	5

### Enseignement *intra muros*

Le corps professoral (par départements) .....	8
Le baccalauréat ès arts .....	12
Règlements généraux du baccalauréat ès arts .....	15

#### *Les programmes d'études:*

Le cours secondaire classique .....	22
Le cours collégial .....	22
Le cours collégial, programme spécial .....	36

### Enseignement *extra muros*

#### *Les collèges affiliés:*

Règlements des collèges affiliés .....	38
Liste des maisons rattachées à la faculté .....	42

#### *Les institutions annexées:*

L'école des sciences domestiques .....	45
Les écoles normales (brevet A) .....	47
Les écoles supérieures d'enseignement ménager .....	48
L'école d'archives médicales .....	49
L'école d'initiation au service social .....	49
L'institut d'études sur l'alcoolisme .....	51
Le séminaire social Pie-XII .....	51
Les camps J.M.C. du Mont Orford .....	52
Extraits des <i>Renseignements généraux</i> .....	53

## L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

L'université de Sherbrooke a été établie par une loi du gouvernement de la province de Québec, le 5 mars 1954. Sa charte (3 Elizabeth II, 1954) stipule que la propriété et l'administration de l'université appartiennent à une corporation dont tous les membres, y compris ceux du conseil d'administration, sont nommés par l'archevêque de Sherbrooke.

Reconnue comme "université catholique" par un décret pontifical du 21 novembre 1957, l'université de Sherbrooke est membre de la Conférence nationale des universités et collèges canadiens, de la Fédération des universités catholiques, de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, et de l'Association internationale des universités.

Sa juridiction académique s'étend au territoire des diocèses de Sherbrooke, de Nicolet et de Saint-Hyacinthe.

Elle offre présentement des cours dans cinq facultés et un institut: la faculté des Arts, la faculté des Sciences, la faculté de Droit, la faculté de Commerce, la faculté des Sciences de l'Éducation, et l'Institut de Culture religieuse.

## DIRECTION GÉNÉRALE

Grand Chancelier: Son Excellence M<sup>gr</sup> Georges CABANA,  
Archevêque de Sherbrooke

### *Conseil de Haute Vigilance*

Son Excellence M<sup>gr</sup> Georges CABANA  
Son Excellence M<sup>gr</sup> Arthur DOUVILLE, évêque de Saint-Hyacinthe  
Son Excellence M<sup>gr</sup> Albertus MARTIN, évêque de Nicolet

### *Conseil d'administration*

M<sup>gr</sup> Irénée PINARD, P.A., recteur magnifique  
M<sup>gr</sup> Maurice O'BREADY, P.D., vice-recteur  
M<sup>gr</sup> Roger MALTAIS, P.D., 2<sup>e</sup> vice-recteur  
M. l'abbé Antoine SIROIS, secrétaire général  
M. l'abbé Paul GILMORE, trésorier  
D<sup>r</sup> Roger BERNIER, M. Jean GOULET, M<sup>e</sup> Marcel GUY  
et M. Michel NORMANDIN, conseillers.

### *Conseil universitaire*

Le recteur, M<sup>gr</sup> Irénée PINARD, P.A., président  
Un vice-recteur, M<sup>gr</sup> Roger MALTAIS, P.D.  
Le secrétaire général, M. l'abbé Antoine SIROIS, secrétaire  
Les doyens: D<sup>r</sup> Jean-Marie ROY, (Arts),  
M<sup>e</sup> Richard CRÉPEAU, (Droit),  
M. Michel NORMANDIN, (Sciences),  
D<sup>r</sup> Rosario COUSINEAU, (Commerce),  
M. l'abbé Marc-André POULIN, (Théologie),  
M. Pierre-H. RUEL, (Sciences de l'Éducation).

Deux professeurs de carrière:

M. Marcel RISI,

M. N . . .

Un membre désigné par le Conseil d'administration:

M. l'abbé Paul GILMORE.

## LA FACULTÉ DES ARTS

Le rôle de la faculté des Arts, à l'université de Sherbrooke, est de préparer les étudiants, garçons ou filles, qui ont terminé avec un notable succès un cours secondaire<sup>1</sup> pré-universitaire<sup>2</sup>, à la possession d'un savoir scientifique dans le domaine des lettres (langues et littératures) et des sciences humaines (histoire, géographie, sciences sociales, philosophie).<sup>3</sup>

Trois grades universitaires marquent les étapes qui mènent progressivement à ce but:

1. *le baccalauréat ès arts (B.A.)*, qui atteste d'un entraînement intensif à l'expression de la pensée, d'une initiation systématique aux problèmes généraux de la Science, et d'une préparation immédiate aux études supérieures dans une discipline particulière;
2. *la maîtrise ès arts (M.A.)*: elle est le premier grade de spécialisation; elle signifie que l'étudiant connaît toutes les données principales et les méthodes propres de sa discipline, et qu'il est apte à en faire l'analyse aussi bien que la synthèse;
3. *le doctorat (Ph.D.)*: il signale que, sur un point particulier, le candidat a su apporter une contribution originale au progrès de sa discipline.

Toutes ces études, on le voit, sont purement spéculatives; elles ne se définissent par rapport à aucune activité professionnelle déterminée, mais uniquement par rapport à divers niveaux de science et de culture. Mais il faut ajouter que ces niveaux de science et de culture sont de plus en plus la condition qui habilite le mieux à l'exercice de certaines professions (journalisme, fonctionnarisme, direction de groupements sociaux, etc.), *et tout particulièrement de la profession enseignante.*

1. En accord avec la tradition nord-américaine, nous concevons le cours *secondaire* comme une étape scolaire de quatre années au-delà du cours primaire ou élémentaire.
2. Un cours secondaire est *pré-universitaire* lorsque son objectif de beaucoup le principal est de procurer à l'étudiant une connaissance riche et raisonnée de sa langue maternelle et des mathématiques.
3. Il revient à la faculté des Sciences de poursuivre le même objectif dans le domaine des mathématiques et des sciences physiques.

La faculté des Arts exerce sa juridiction, dans l'enceinte même de l'université (domaine *intra muros*), sur les cours suivants:

1. *Cours de la maîtrise ès arts* (M.A.). Les renseignements relatifs à ces cours sont publiés dans un annuaire spécial, intitulé *ÉTUDES SUPÉRIEURES*.

2. *Cours du baccalauréat ès arts* (B.A.) pour les étudiants à temps complet. Les renseignements relatifs à ces cours sont publiés dans le présent annuaire, intitulé *ÉTUDES COLLÉGIALES*.

3. *Cours d'extension*, destinés aux étudiants à temps partiel. Les renseignements relatifs à ces cours sont publiés dans un annuaire spécial intitulé *COURS D'EXTENSION*.

La faculté des Arts exerce aussi une certaine juridiction, hors de l'enceinte de l'université (domaine *extra muros*), sur les institutions suivantes:

1. les collèges affiliés;
2. les institutions annexées:
  - a) l'École des Sciences domestiques;
  - b) les Écoles normales qui préparent au brevet A (pour le contrôle de la partie culturelle de leurs programmes d'études);
  - c) les Instituts familiaux de l'archidiocèse de Sherbrooke;
  - d) l'École d'Archives médicales;
  - e) l'École d'Initiation au Service social;
  - f) l'Institut d'Études sur l'Alcoolisme;
  - g) le Séminaire social Pie-XII;
  - h) les Camps J.M.C. du Mont Orford.

Les principaux renseignements relatifs à ces institutions *extra muros* sont publiés dans le présent annuaire, intitulé *ÉTUDES COLLÉGIALES*.

Pour plus de détail, demander les publications particulières à chacune de ces institutions.

## DIRECTION DE LA FACULTÉ

### *Membres du Conseil*

- ROY, D<sup>r</sup> Jean-Marie, B.A., M.A., (géogr.) (McGill), D.d'U.(géogr.) (Grenoble), *doyen et directeur des études; directeur du département de géographie*
- SAINT-MARTIN, abbé Louis-Philippe, B.A., L. ès L. (Montréal), *vice-doyen.*
- PARADIS, D<sup>r</sup> Pierre-Yves, B.A., L.Ph. (Laval), D.Ph. (Angelicum), *secrétaire; directeur de l'Extension*
- BERNIER, D<sup>r</sup> Roger, B.A., B.Sc.soc. (Laval), L.Ph. (Laval), D.Ph. (Angelicum), *directeur du département de philosophie*
- BOUVIER, S.J., R.P. D<sup>r</sup> Émile, M.A. (écon.) (Boston), Ph.D. (écon.) (Georgetown), *directeur du département d'économique*
- BROSSEAU, Guy, B.A., B.Ph., L.Ens., M.A. (latin) (Sherbrooke), *directeur du département de latin*
- ÉLIE, abbé Charles, B.A., M.A., L. ès L. (Laval), *préfet des études au séminaire de Nicolet*
- LAVALLÉE, abbé Germain, B.A., L. ès L., M.A. (Montréal), *préfet des études au séminaire de Sherbrooke*
- LEMIRE, abbé Maurice, B.A., L.Th., L. ès L. (Montréal), D.E.S. (Laval), *directeur du département de français*
- ROUILLARD, abbé Fernand, B.A., B.Péd. B.Sc.(math.), *professeur de mathématiques au séminaire de Sherbrooke*
- R. S. D<sup>r</sup> MARIE-ERNESTINE, F.C.S.C.J., B.A., L.Péd. (Montréal), D.d'U. (franç.) (Paris), *directrice du collège du Sacré-Coeur*
- SPIRIDONAKIS, D<sup>r</sup> Basil G, B.A., M.A. (hist.) (Columbia), D.d'U. (hist.) (Paris), *directeur du département d'histoire*
- SUTHERLAND, D<sup>r</sup> Ronald, B.A., M.A.(angl.) (McGill), Ph.D.(angl.) (Glasgow et Wayne), *directeur du département d'anglais*

# L'ENSEIGNEMENT INTRA MUROS

## CORPS PROFESSORAL

### DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS

- LEMIRE, abbé Maurice, B.A., L.Th., L. ès L. (Paris), D.E.S. (Laval).  
Professeur adjoint, directeur
- BAZINET, André, B.A. B.Péd., M.A. (franç.) (Montréal). Professeur  
adjoint.
- BLAIS, Jacques, B.A., L. ès L., D.E.S. (franç.) (Laval). Professeur adjoint.
- BRODEUR, Léo, B.A., Dipl. Péd., M.A. (franç.) (Laval). Professeur  
adjoint.
- DOUTRELOUX, Jean-Marie, Bachelier, L. Philol. romane (Louvain). Agré-  
gé de l'enseignement secondaire supérieur (Louvain). Professeur  
adjoint.
- DE MARGERIE, Yves, B.A., M.A., L. ès L. (Laval). Chargé d'enseigne-  
ment.
- PAINCHAUD, Louis, B.A., M.A. (ling.) (Montréal). Chargé d'enseigne-  
ment.
- POMERANTZ, Isabel, M.A. (Glasgow), L. ès L. (Montpellier), Ph.D.  
(ling.) (Montréal). Chargée d'enseignement.
- RIOUX, Pierre-Paul, Br. "A", B. Péd., L. Or. (Laval), L. ès L. (Laval).  
Professeur adjoint.

### DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

- BERNIER, Roger, B.A., B. Sc.Soc., L. Ph. (Laval), P. Ph. (Angelicum).  
Professeur agrégé, directeur.
- CHARETTE, Léon, B.A., L.Ph. (Ottawa). Professeur adjoint.
- GAGNON, Maurice, B.A., L.Ph. (Ottawa). Chargé d'enseignement.
- GOULET, Jean, B.A., B. Péd., L.Ph. (Ottawa). Professeur adjoint.
- LACOMBE, Michel, B.A., L.Ph. (Ottawa). Chargé d'enseignement.

- MERCIER, Pierre B.A., B.Ph. Professeur adjoint. (En congé).  
 PARADIS, Pierre-Yves, B.A., L.Ph. (Laval), D.Ph. (Angelicum).  
 Professeur agrégé.  
 VALCKE, Louis, D. Ph. (Louvain), LL.D. (Louvain). Professeur adjoint.

#### DÉPARTEMENT DE LATIN

- BROSSEAU, Guy, B.A., L. Ens., B.Ph. Professeur adjoint, directeur.  
 BÉDARD, André, B.A., B.Th., L.Ph. (S.J., Montréal). Chargé de cours.  
 COLLINGE, Pierre, Bachelier, LL.D. (Liège). Chargé d'enseignement.  
 TIFFOU, Étienne, Bachelier, L. ès L., D.E.S. (Latin). Agrégé de l'Université de France (lettres). Professeur invité.

#### DÉPARTEMENT D'ANGLAIS

- SUTHERLAND, Ronald, B.A., M.A. (anglais) (McGill), Ph.D. (anglais) (Glasgow et Wayne). Professeur adjoint, directeur.  
 CAPPON, C. Gérard, B.A., M.A., (Yale), Ph.D. (latin et grec) (Yale).  
 Professeur adjoint.  
 JONES, Douglas, B.A., M.A. (anglais) (Queen's). Professeur adjoint.  
 McQUILLAN, James, B.A. Chargé d'enseignement.  
 SPIRIDONAKIS, Mme Annette, L.Ens. (anglais) (Paris), D.E.S. (anglais) (Paris). Professeur adjoint.  
 VIGNEAULT, Jean, B.A., M.A. (anglais) (Montréal), M.A. (anglais) (Toronto). Chargé d'enseignement.

#### DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

- SPIRIDONAKIS, Basil, B.A., M.A. (Histoire) (Columbia), D.d'U. (Histoire) (Paris). Professeur adjoint, directeur.  
 DIMAKIS, Jean, dipl. hist. et archéol. (Athènes), D. d'U. (hist.) (Paris).  
 Chargé d'enseignement.

GOUGEON, Jacques, B.A., M.A., (Histoire) (Montréal). Professeur adjoint.

LAVALLÉE, Jean-Guy, B.Ph. Cert. ét. sup. (Histoire et Géographie). Chargé d'enseignement.

PARENT, J.-Armand, B.A., L. ès L. (Histoire) (Montréal). Professeur adjoint.

THIBEAULT, Claude, B.A., M.A. (anglais) (Laval), M.A. (Histoire) (Bishop's). Professeur adjoint. (En congé.).

#### DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE

ROY, Jean-Marie, B.A., M.A. (Géographie) (McGill), D. d'U. (Géographie) (Grenoble). Professeur agrégé, directeur. Doyen de la Faculté.

BOISVERT, Jean-Jacques, B.A., M.A. (Géographie) (Montréal), D. d'U. (Géographie) (Grenoble). Professeur adjoint.

CAZALIS, Pierre, Bachelier, L.Sc.Pol. (Toulouse), M.A., D.E.S. (Géographie) (Laval). Professeur adjoint.

LAPIERRE, Richard, B.A., M.A. (Géographie) (Montréal). Chargé d'enseignement.

POULIN, André, B.A., M.A. (géogr.) (Montréal) en instance. Chargé de cours.

#### DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIQUE

BOUVIER, Rév. Père Émile, s.j., M.A. (écon.) (Boston), Ph.D. (écon.) (Georgetown). Professeur titulaire, directeur.

FERLAND, Robert, B.A., M.Sc.soc. (écon.) (Laval) - en instance. Chargé de cours.

FORTIN, Jacques, B.A., M.A. (écon.) (Montréal). Chargé de cours.

LATULLIPPE, Jean-Guy, B.A., M.Sc.soc. (écon.) (Laval). Chargé de cours.

LEROUX, Armand, B.A., B. Sc.A., M.A. (écon.) (Columbia). Professeur agrégé.

PELLETIER, Gérard-R., B.A., B.S.S., M.S.S., (écon.) (Laval). Chargé d'enseignement.

PICHETTE, Claude, B.A., B.Sc.Soc., M.Sc. (Econ.) (Laval). Professeur adjoint. (En congé.)

#### CHARGÉS DE COURS

FORTIN, Lucien (Anglais).

LABRECQUE, Abbé Alphonse, B.A., L.Th., L.Ph. (Philosophie).

LAFLEUR, Claude, Diplômé de l'École des Beaux-Arts (Montréal). (Histoire de l'art à l'Extension).

#### *Services*

Aumônerie: M. l'abbé Fernand LABERGE

Bibliothèque: M. l'abbé Daniel CROTEAU

M. Germain BÉLISLE

M. Paul-H. CÔTÉ

Secrétariat de la faculté:

M. Jean-Marc HOULE, chef du secrétariat

M. Claude ENRIGHT, assistant

Secrétariat de l'Extension: M. Benoît LETENDRE, B.A., M. Com.

Appariteur au département de Géographie:

M. Roger VAILLANCOURT, dipl. tech.

# LE BACCALAURÉAT ÈS ARTS

## PRÉSENTATION

On ne saurait définir le baccalauréat ès arts mieux que ne le fait le dictionnaire le plus courant: "Premier grade universitaire, qui donne le titre de bachelier." Même en France, où l'enseignement préparatoire à ce grade se dispense tout entier hors de l'enceinte de l'université, on tient toujours à marquer le caractère universitaire du baccalauréat en faisant intervenir l'université dans l'administration des examens qui sanctionnent les études dites "du second degré". Dans les milieux anglo-phones, le baccalauréat affirme avec éclat son appartenance à l'université; les candidats, en effet, y préparent ce grade dans des institutions qui détiennent une charte d'université, même si souvent elles portent le nom de "collèges".

Le Québec, sur ce point comme sur bien d'autres, est un lieu unique de rencontre entre les traditions française et anglo-américaine. D'où, parfois, une certaine confusion. C'est ainsi qu'imitant l'usage français, nous avons longtemps qualifié de "secondaires" les études préparatoires au baccalauréat; mais en même temps, à la mode anglo-américaine, nous avons donné à ces études une durée, un programme, un diplôme et des contrôles académiques de caractère universitaire. Pour faire le bilan d'une histoire qui remonte à la fondation de l'Université Laval (1852), il faut dire que, chaque fois que les circonstances<sup>1</sup> nous ont mis en demeure de faire un choix entre les deux traditions, nous avons opté pour les structures nord-américaines tout en nous faisant un point d'honneur de conserver l'esprit du baccalauréat français. Nous avons ainsi établi une tradition qui nous est propre, le B.A. canadien-français.

Essentiellement, l'étape du B.A., chez nous, a pour objectif d'entraîner systématiquement le jeune étudiant au travail intellectuel personnel. A cette fin, le programme des études met l'accent 1. sur la lecture critique des grands textes de la culture occidentale, 2. sur une initiation à la philosophie conçue comme une introduction générale à la Science, et 3. sur une analyse plus approfondie d'un domaine particulier du savoir. Une page de Jacques Maritain trouve ici sa place naturelle:

"L'éducation libérale de base, écrit-il<sup>2</sup>, devrait s'étendre tout le long de ce qu'on appelle en Amérique le *high school* (instruction secondaire) et le *college* (premier stade des études universitaires abou-

---

1. P. ex. lors des travaux de la Sous-Commission de Coordination du D.I.P., en 1953; ou de la Commission Lafrénière, de l'Université Laval, en 1957.

2. Jacques Maritain, *Pour une philosophie de l'éducation*, Paris, Fayard, 1959, p. 178.

tissant au baccalauréat ès arts). Pendant les années du *high school*, le mode de l'enseignement serait adapté à la fraîcheur et à la curiosité spontanée de la raison qui commence à éclore, stimulée et nourrie par la vie de l'imagination. Avec les années de *college*, nous avons affaire à une intelligence naturelle à l'état de croissance, avec ses pleines aspirations à une connaissance universelle, — et en même temps, avec sa tendance normale vers le développement de quelque *habitus* ou disposition plus parfaite qui la prépare à un champ particulier d'activité. Ainsi le *college* assurerait à la fois l'éducation libérale de base à ses étapes finales et le premier développement d'une perfection ou capacité particulière de l'intelligence. Le meilleur arrangement à cet effet serait que le *college* se partage en un certain nombre de champs de concentration, ou champs de premier intérêt, dont chacun serait représenté par une école spéciale, un *institut* au sens français du mot<sup>1</sup>. De fait, cela reviendrait à subdiviser le *college* en plusieurs *écoles d'humanités orientées*, dont toutes seraient vouées à l'éducation libérale de base, mais dont chacune s'occuperait des études préparatoires à un champ particulier d'activité, et prendrait soin des débuts et du premier développement de quelque "perfection" particulière de l'intelligence, vertu intellectuelle proprement dite ou qualification particulière en un champ quelconque. Et ce serait l'éducation libérale de base, non ces études préparatoires, qui constituerait le but premier. Mais précisément pour rendre l'éducation libérale de base pleinement efficace, la manière dont elle serait donnée, et dont l'enseignement serait organisé, prendrait en considération la vertu intellectuelle particulière, ou la qualification intellectuelle particulière, à développer dans le futur savant, homme d'affaires, artiste, médecin, journaliste, professeur, avocat, ou homme de gouvernement."

Cependant, pour que ce soit vraiment "l'éducation de base" qui demeure "le but premier" des études préparatoires au B.A., nous nous mettons en garde contre les "honors programs" (programmes comportant un haut niveau de spécialisation). Même si la spécialisation est encore largement pratiquée chez les Anglo-Américains, au point qu'elle puisse paraître à certains essentielle au B.A., nous n'en croyons pas moins que la tradition canadienne-française d'un B.A. de culture générale, modérément ouvert à un début de spécialisation, est à conserver parce qu'elle est la plus saine; car, avant que l'étudiant ne s'engage pour de bon entre les étroites cloisons de sa spécialité, elle l'oblige à regarder dans

---

1. On pourrait dire encore: un département, au sens académique de ce mot. (Note de l'éditeur).

toute son étendue l'univers des valeurs humaines et à y déceler déjà un certain ordre; elle ménage ainsi aux élites de demain la possibilité de se rejoindre par-delà leurs spécialités pour mieux travailler à faire le monde habitable aux hommes.

C'est ainsi que le programme des études préparatoires au baccalauréat ès arts, ou études collégiales, compose un ensemble d'au moins 24 cours<sup>1</sup>, dont 18 sont les mêmes pour tous les candidats, tandis que les 6 autres sont laissés à leur choix; mais seulement 2 ou 3 de ces 6 cours peuvent porter sur une même discipline. Cet ensemble se répartit sur une durée de quatre ans de scolarité à temps complet, qui se partagent en deux cycles de deux ans chacun.

---

1. *Cours* désigne ici un enseignement comportant 3 périodes par semaine pendant 30 semaines: en tout, 90 heures de leçons magistrales.

# RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU BACCALAURÉAT ÈS ARTS

## Art. 1 — *Préambule*

Dans les présents règlements, le mot "faculté" désigne le doyen et le conseil de la faculté des Arts de l'Université de Sherbrooke, ainsi que le personnel par eux mandaté à l'administration des études collégiales; et le mot "collège" désigne toute institution qui dispense un enseignement postérieur à l'immatriculation et conduisant au baccalauréat ès arts, qu'il s'agisse d'une institution autonome rattachée à la faculté des Arts, ou de l'organisme (souvent nommé "collège universitaire") par lequel la faculté dispense elle-même cet enseignement dans l'enceinte de l'université.

## Art. 2 — *Immatriculation et inscription*

1. Les étudiants qui désirent se préparer au baccalauréat ès arts doivent faire leur demande d'immatriculation à la faculté des Arts au début de leurs études collégiales. Cette demande se fait par l'intermédiaire du collège où l'étudiant désire être admis.

2. La faculté n'admet dans les collèges que des étudiants réguliers, candidats au baccalauréat ès arts.

3. Pour être admis en première année (Belles-Lettres), un candidat doit: a) avoir terminé la scolarité et subi avec succès les examens de la classe de 11<sup>e</sup> classique (Versification) ou l'équivalent; b) faire les démarches nécessaires auprès du collège de son choix; c) être agréé par la faculté sur présentation du collège.

4. Ni la faculté ni le collège ne sont tenus d'admettre tous les étudiants qui répondent aux conditions susdites; ils se réservent le droit d'évaluer les dossiers ou d'imposer un examen d'admission, et de n'admettre que les candidats qu'ils jugent aptes à réussir les études conduisant au baccalauréat ès arts.

5. Les formalités de l'inscription sont déterminées par les Règlements généraux de l'université ou de l'institution concernée.

## Art. 3 — *Scolarité*

La durée du cours collégial est de quatre années. La scolarité annuelle est d'au moins trente semaines, sans compter les sessions d'examens.

Art. 4 — *Programme*

1. Le programme comprend des cours obligatoires et des cours à option.
2. Le programme des cours obligatoires est le suivant:

PREMIER CYCLE

*B.A. I (Belles-Lettres)*

SCR 104

FRA 106 (1) et 116

LAT 016T ou 116

ANG 106

MAT 106T (2)

1 cours à option

*B.A. II (Rhétorique)*

SCR 204

FRA 206 (1) et 216

LAT 026T ou 216

MAT 206T ou 216 ou 226

PHY 208L

1 cours à option

- 
- (1) L'étudiant qui a choisi GRC 106 ou 206 est exempté de ce cours et peut ajouter à son programme un autre cours à option.
  - (2) Certains étudiants peuvent être tenus d'ajouter à leur programme le cours MAT 013.

DEUXIÈME CYCLE

*B.A. III (Philo. I)*

SCR 304

PHL 303, 313, 323 et 343

3 cours à option (3)

*B.A. IV (Philo. II)*

SCR 404

PHL 403, 413 et 426

3 cours à option (3)

- 
- (3) L'étudiant qui doit suivre le cours LAT 116 ou 216 (après avoir suivi LAT 106T et 206T au premier cycle) doit prendre quand même 3 cours à option.

3. Les cours à option sont les suivants:

Anglais: ANG 206, 216, 306, 406

Biologie: BIO 306L, 312, 406L, 412, 426L

Chimie: CHM 106L, 222, 306L, 316L, 328L, 406L, 416L

Économique: ECO 306, 406

Français: FRA 303, 313, 336, 342, 403, 413, 426, 436

Géographie: GEO 106, 306, 406

Grec: GRC 106, 206, 222

Histoire: HIS 206, 214, 306, 406

Latin: LAT 306, 316, 406, 426T

Littérature étrangères: LTG 202

Mathématiques: MAT 013, 306, 318, 328, 336, 406, 418, 428, 436T

Philosophie: PHL 343, 353, 363, 433, 443, 453

Physique: PHY 306L, 406L

Sciences religieuses: SCR 316, 416

4. Les cours à option sont, en principe, choisis par l'étudiant, mais ils ne sont inscrits à son programme qu'avec l'approbation du directeur des études conformément aux directives de la faculté.

Art. 5 — *Examens, notes de l'année et moyenne générale.*

1. Il y a chaque année et pour chaque cours des examens périodiques et des examens finals.

2. Les examens périodiques sont laissés à l'initiative des collèges, mais ils doivent être organisés selon les directives de la faculté.

3. La date des examens finals est fixée par la faculté. Les épreuves en sont préparées et administrées par les collèges, mais elles doivent être approuvées par la faculté.

4. La faculté peut exiger l'envoi des copies pour toute matière d'examen et les soumettre à ses propres correcteurs.

5. La faculté peut modifier les notes communiquées par un collège, s'il se révèle que ces notes ne sont pas conformes aux barèmes approuvés par la faculté.

6. La faculté peut toujours prendre charge des examens finals de tout collège et pour tout cours; il lui est alors loisible de stipuler que seules les notes de ces examens finals seront inscrites au dossier scolaire.

7. Il y a une note de l'année pour chaque cours. Pour établir cette note finale, le collège doit tenir compte du travail intra-semestriel, des examens périodiques et de l'examen final selon des proportions déterminées par la faculté.

8. Il y a une moyenne générale pour chaque année du cours. Dans le calcul de cette moyenne générale, qui doit être exprimée en pourcentage, les différents cours inscrits au programme officiel de la faculté sont considérés comme étant d'égale importance.

#### Art. 6 — *Minimum requis*

1. Le minimum requis est de 50% pour chaque cours et de 60% pour l'ensemble des cours suivis durant l'année académique.

2. Lorsqu'un étudiant a obtenu 60% ou plus sur l'ensemble des cours et qu'il a subi un ou deux échecs, la faculté lui crédite les cours où il a obtenu un minimum de 50%.

3. Lorsqu'un étudiant n'a pas obtenu 60% sur l'ensemble des cours, ou lorsqu'ayant obtenu 60% sur l'ensemble des cours, il a subi plus de deux échecs, la faculté lui crédite les cours où il a obtenu un minimum de 70%.

#### Art. 7 — *Examens de reprise*

1. Un étudiant n'a droit qu'à un examen de reprise pour chaque cours.

2. L'étudiant qui a droit à un examen de reprise doit s'y présenter à la date fixée par la faculté.

3. L'appel à l'examen de reprise est fait par voie d'affichage au secrétariat de la faculté et dans les collèges; le candidat est tenu de s'y présenter sans autre avis.

4. Dans tous les cas, les examens de reprise sont tenus par la faculté, qui peut demander la collaboration des collèges.

5. Lorsqu'un étudiant obtient le minimum requis à un examen de reprise, la faculté lui crédite le cours où il y avait échec; mais le résultat de cet examen repris n'entre pas dans le calcul de la moyenne générale de l'ensemble des cours suivis.

6. Seul a droit de reprise l'étudiant qui a obtenu 60% ou plus sur l'ensemble des cours et qui n'a pas subi plus de deux échecs; celui qui n'a pas obtenu 60% sur l'ensemble des cours ou qui, ayant obtenu 60% ou plus sur l'ensemble des cours, a subi plus de deux échecs, n'a donc droit à aucun examen de reprise.

#### Art. 8 — *Reprise de scolarité*

1. L'étudiant qui a droit à un examen de reprise et qui néglige de s'y présenter à la date fixée par la faculté doit reprendre le cours où il y a eu échec.

2. L'étudiant qui échoue à l'examen de reprise doit reprendre le cours où il y a eu échec.

3. L'étudiant qui n'a droit à aucun examen de reprise doit reprendre tous les cours suivis, sauf les cas prévus à l'art. 5,3. Cependant un cours à option peut alors être remplacé par un autre cours à option de même niveau.

4. Un étudiant ne peut être admis à suivre un même cours plus de deux fois et, après trois échecs dans différents cours, la faculté pourra l'obliger à renoncer au baccalauréat ès arts.

#### Art. 9 — *Dossier scolaire*

1. Le dossier scolaire officiel de l'étudiant est établi par la faculté, et il est conservé au secrétariat de la faculté.

2. Le dossier scolaire officiel se compose des notes obtenues pour chacun des cours suivis sous la juridiction de la faculté et, s'il y a lieu, de la mention des cours pour lesquels la faculté a accordé une équivalence.

3. Dans le cas d'un examen de reprise, la note de reprise est inscrite au dossier, à côté de la première note obtenue, avec la mention "reprise".

4. Quand c'est le cours qui a été repris, et non pas seulement l'examen, le dossier ne fait mention que de la dernière note obtenue.

5. Seule est officielle une copie de dossier scolaire émanant de l'université de Sherbrooke.

#### Art. 10 — *Conditions d'obtention du baccalauréat ès arts.*

1. La baccalauréat ès arts est décerné aux étudiants qui ont obtenu,

sur l'ensemble du dossier officiel, un minimum de 60% de moyenne générale et un minimum de 50% pour chacun des cours.

2. Pour obtenir le baccalauréat ès arts de l'université de Sherbrooke, il faut que l'étudiant ait suivi au moins les six derniers cours de son programme sous la juridiction de la faculté des Arts de Sherbrooke.

3. Le baccalauréat ès arts est décerné "avec distinction" quand le candidat a obtenu 70% sur l'ensemble du dossier; avec "grande distinction" quand il a obtenu 80%; et "avec très grande distinction" quand il a obtenu 90%.

#### Art. 11 — *Déboursés*

1. Les frais de contrôle sont déterminés par l'université sur proposition de la faculté des Arts. L'étudiant doit payer ces frais au moment déterminé par la faculté. Ces frais ne sont pas remboursables.

2. Les frais de diplôme sont déterminés par l'université.

3. Aucun diplôme ni aucun certificat n'est émis en faveur de l'étudiant qui ne s'est pas acquitté de toutes ses redevances envers l'université ou envers son collègue.

#### Art. 12 — *Fraude*

Toute fraude, toute tentative de fraude ou toute coopération à une fraude entraîne l'annulation de tous les examens de la session en cours et peut faire encourir l'expulsion de la faculté.

#### Art. 13 — *Directives*

La faculté publie un recueil de directives qui obligent au même titre que les présents règlements.

#### Art. 14 — *Règles de procédure*

Le conseil de la faculté peut établir par simple résolution les règles de procédure relatives à l'application des présents règlements.

#### Art. 15 — *Date d'application de ces règlements*

Les présents règlements annulent et remplacent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1964 les règlements antérieurement publiés par la faculté, compte tenu des dispositions provisoires suivantes:

a) les étudiants qui entreront en B.A. IV (Philo. II) en septembre des années 1964, 1965, 1966, ainsi que ceux qui entreront en B.A. III (Philo. I) en septembre des années 1964 et 1965, seront soumis à ces règlements suivant des modalités déterminées par la faculté ou approuvées par elle;

b) les étudiants qui entreront en B.A. II (Rhétorique) en septembre 1964 restent soumis en tout aux règlements et programmes antérieurs de la faculté; mais cette disposition ne vaut que pour les étudiants inscrits dans un collège qui ne dispense pas un enseignement supérieur à la 2<sup>e</sup> année du B.A.

# PROGRAMMES

## *Sommaire*

1. Le cours secondaire classique
2. Le cours collégial
3. Le cours collégial, programme spécial

## 1. LE COURS SECONDAIRE CLASSIQUE

En raison de circonstances historiques, les universités françaises du Québec, par l'intermédiaire de leurs facultés des Arts, assument la direction des études secondaires classiques. La faculté des Arts de Sherbrooke publie séparément, en forme de polycopie, les dispositions relatives à ce secteur de son activité.

## 2. LE COURS COLLÉGIAL

Les cours sont présentés dans l'ordre alphabétique.

Ils sont désignés par trois lettres suivies d'un numéro de trois chiffres.

Le premier chiffre (celui des centaines) désigne l'année où il est normal de suivre tel cours, soit, pour la série 100, l'année de B.A. I ou Belles-Lettres; pour la série 200, l'année de B.A. II ou Rhétorique; pour la série 300, l'année du B.A. III ou Philosophie I; et pour la série 400, l'année de B.A. IV ou Philosophie II. — Si ce chiffre est 0, il désigne un cours du niveau secondaire et qui n'a pas valeur de crédits pour le dossier du B.A.

Le dernier chiffre (celui des unités) désigne le nombre de crédits attribués à tel cours.

Le chiffre du milieu sert à différencier des cours de même niveau.

Les lettres T ou L ajoutées à certains numéros signifient:

T: un cours qui comporte des séances de travaux dirigés;

L: un cours qui comporte des séances de laboratoire.

L'astérisque (\*) devant la cote de désignation indique un cours "de concentration".

Un crédit représente 15 périodes de leçons magistrales, ainsi que les travaux, les récitation et les séances de laboratoire qui s'y rapportent.

Un "cours" comporte habituellement 6 crédits.

## ANGLAIS

- ANG 106 — *L'usage de la langue anglaise.*  
Perfectionnement de la langue écrite et parlée: lectures choisies et exercices oraux au moyen de dialogues préparés.
- ANG 206 — *General Survey of English Literature.*  
Étude d'oeuvres choisies des diverses périodes de l'évolution de la littérature anglaise.  
Pré-requis: ANG 106 ou 216.
- ANG 216 — Continuation du cours ANG 106 à un niveau plus élevé. (Ce cours ne fait pas partie du curriculum du B.A., à moins qu'il ne remplace ANG 106).
- \*ANG 306 — *Canadian Literature.*  
Étude panoramique de la prose et de la poésie canadienne, depuis la période coloniale jusqu'à nos jours.  
Pré-requis: ANG 206.
- \*ANG 406 — *Modern British Literature.*  
Lectures choisies des principaux romanciers et poètes de Grande-Bretagne.  
Pré-requis: ANG 206.

## BIOLOGIE

- \*BIO 306L — *Biologie générale.*  
Introduction. Eléments de cytologie et d'histologie. Anatomie et physique humaines: fonctions de relation et de nutrition. — Laboratoire: dissection, étude microscopique des principaux tissus animaux.
- BIO 312 — Notions de base concernant la cytologie. Etude sommaire d'anatomie et de physiologie humaines. Fonctions de relation: squelette. Musculature. Système nerveux cérébro-spinal et végétatif. Organes des sens.
- \*BIO 406L — *Suite de BIO 306.* Fonction de nutrition (suite). L'unité de l'organisme. Reproduction. Héritéité. L'évolution: théories et hypothèses. — Laboratoire: dissection, observation de phénomènes physiologiques.
- BIO 412 — *Suite de BIO 312.* Étude sommaire d'anatomie et de physiologie des fonctions de nutrition. Digestion, absorption, circulation, élimination, respiration. Fonction de reproduction: gamétogénèse. Quelques notions de génétique.  
Pré-requis: BIO 312.

BIO 426L — Cytologie: constitution de la cellule; divisions cellulaires; amitose, mitose et méiose. Anatomie et physiologie humaines: cf. BIO 312 et 412. Fonctions de corrélation: étude sommaire des glandes endocrines, au point de vue anatomique et physiologique. — Laboratoire: dissection du rat blanc, d'un coeur de boeuf, d'un oeil; étude histologique de tissus.

## CHIMIE

CHM 106L — *Chimie élémentaire.*

La matière et l'énergie. Éléments de théorie atomique. La loi périodique. Liens et symboles chimiques. Introduction aux calculs chimiques. Solutions. Cristallisation. Acides, bases et sels. Équilibre chimique. Oxydoréduction. Le carbone. Les halogènes. L'azote. Les métaux actifs. Les éléments de transition. Introduction à la méthode scientifique par l'observation des faits. — Séances de laboratoire.

CHM 222 — *Chimie générale (suite).*

Ionisation de l'eau, des acides, acidité, P.H. Oxydoréduction. Chimie inorganique: chlore et halogènes, soufre, azote, carbone. (Ce cours présume un cours maintenant rayé du programme: CHM 122 — *Chimie générale.* Tableau périodique, équilibre chimique, dosage, volumétrie. *Chimie minérale:* sodium calcium, aluminium, fer, cuivre.)

\*CHM 306L — *Chimie générale.*

Révision des notions de chimie élémentaire. La structure atomique: le noyau, introduction à la théorie quantique, l'atome de Bohr et la théorie moderne de l'atome d'hydrogène. Construction du tableau périodique. Le lien chimique. Stœchiométrie. Gaz, liquides et solides. Changements d'état. Les solutions et leurs propriétés. Cinétique chimique. Équilibre chimique. Solutions aqueuses. L'état colloïdal. — Nombreuses applications numériques. Travaux de laboratoire.

*Pré-requis:* MAT 206T ou 226.

CHM 316L — *Chimie organique.*

Structure des composés organiques: isomérisie. Nomenclature. Étude des fonctions aliphatiques et cyclaniques. — Laboratoire: extraction et purification de substances organiques; analyse élémentaire qualitative de substances organiques; préparation et propriétés de substances de la chimie aliphatique.

*Pré-requis:* CHM 222.

CHM 318L — *Cours général de chimie.*

Notions générales. Electrochimie. Chimie des métalloïdes et des métaux. Chimie organique; notions générales, série grasse ou acyclique, série aromatique ou cyclique. — 30 séances de laboratoire.

\*CHM 406L — *Chimie organique.*

Principes généraux. Fonctions simples de la chimie aliphatique. Isomérisie et structure. Graisses. Huiles. Cires. Détergents. Amines. Hydrates de carbone. Acides aminés. Protéines. — Laboratoire: exercices de synthèses chimiques.

*Pré-requis:* CHM 306L.

CHM 416L — *Chimie analytique quantitative.*

Bases théoriques de l'analyse quantitative. Produit de solubilité. Théorie de l'acidimétrie et de l'alcalimétrie. — Laboratoire: analyses volumétriques.

*Pré-requis:* CHM 316L.

## ÉCONOMIQUE

\*ECO 306 — *Principes d'économie politique.*

Les fonctions et les opérations des institutions économiques: l'entreprise, privée et publique; la monnaie et les banques; le syndicalisme, le travail, le consommateur; le gouvernement: ses revenus et dépenses. Analyse et détermination du revenu national. Politiques fiscales et monétaires. Théorie micro-économique. Le commerce international. Problèmes contemporains.

\*ECO 406 — *Monnaie et Banque.*

Étude du système bancaire et financier, et analyse des principales institutions financières du Canada. Importance du rôle de la monnaie et de la finance dans la production et la distribution du revenu national, et dans les problèmes de l'inflation et du chômage. Étude comparée des systèmes bancaires en Angleterre, en France, aux États-Unis et au Canada.

*Pré-requis:* ECO 306.

## FRANÇAIS

FRA 106 — *Langue française.*

Grammaire: révision de l'emploi des modes et des temps, de la concordance, de l'accord du verbe et de l'adjectif, de la négation, de l'emploi des prépositions; étude de problèmes de syntaxe nécessitant le recours fréquent aux principaux ouvrages de référence (GRÉVISSE, *Le bon usage*, DAUZAT, *Grammaire raisonnée de la langue française*, HANSE, *Dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques*). — Vocabulaire et phraséologie: exercices de vocabulaire nécessitant des recours fréquents aux ouvrages spécialisés (son, mouvement, couleur, odeur, toucher, domaines politique, social, artistique, critique etc.) cf. dictionnaires LITTRÉ, ROBERT, dictionnaire des synonymes; études des notions de terme

propre, terme suggestif, caractérisation, variété, concision: étude des principales figures de style en rapport avec les formes de la pensée; étude pratique des constructions: construction logique, construction affective, mise en relief, symétrie logique et grammaticale, rythme et euphonie, ponctuation.

FRA 116 — *Littérature française I.*

Le XVII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. — Travaux pratiques: analyses littéraires et dissertations.

— FRA 206 — *Langue française.*

Initiation aux fondements du langage et de la langue; illustrations tirées de notre milieu. (1 heure par semaine). — Description du franco-canadien au point de vue phonétique et au point de vue de la structure de la phrase. (2 heures par semaine.)

— FRA 216 — *Littérature française II.*

La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> siècle. — Travaux pratiques: analyses littéraires et dissertations.

*Pré-requis:* FRA 116.

FRA 266 — *Langue française.*

Stylistique comparée du français et de l'anglais, d'après la méthode de MM. Vinay et Darbelnet. (2 heures par semaine.) — Analyse de la phrase française. (1 heure par semaine.)

FRA 238 — *Langue et littérature françaises.*

Préceptes: le discours rhétorique. Histoire littéraire: les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles français, les romanciers canadiens. Explication d'oeuvres déterminées des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles français; exercices d'analyse littéraire et de dissertation sur ces oeuvres. (Ce cours présuppose un cours maintenant rayé du programme, FRA 810: *Langue et littérature françaises*. Grammaire: étude du verbe, des mots invariables et de la phrase complexe. Préceptes: les qualités du style, l'analyse littéraire et la dissertation. Histoire littéraire: le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles français, les poètes canadiens. Explication d'oeuvres prédéterminées des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles français; exercices d'analyse littéraire et de dissertation sur ces oeuvres.)

FRA 303 — *Introduction à la littérature canadienne-française.*

\*FRA 313 — *Théorie du roman.*

Étude systématique du genre romanesque illustrée par l'évolution du roman français.

*Pré-requis:* FRA 216 ou 238.

FRA 336 — (Cours spécial de littérature française.)

*Pré-requis:* FRA 216 ou 238.

FRA 342 — *Littérature du XX<sup>e</sup> siècle.* Étude des idées développées par les principaux auteurs français du XX<sup>e</sup> siècle.

*Pré-requis:* FRA 216 ou 238.

- \*FRA 403 — *Théorie de la poésie.*  
Etude systématique du genre poétique, illustrée par l'évolution de la poésie française.  
*Pré-requis:* FRA 216 ou 238
- \*FRA 413 — *Théorie du genre dramatique.* Etude systématique, illustrée par l'évolution du théâtre français.  
*Pré-requis:* FRA 216 ou 238.
- FRA 426 — *Composition française.*  
Exercices d'analyse littéraire et de dissertation.  
*Pré-requis:* Un cours complet d'histoire de la littérature française.
- FRA 436 — (Cours spécial de littérature française.)  
*Pré-requis:* FRA 216 ou 238.

## GÉOGRAPHIE

- GEO 106 — *I. Éléments de géographie physique et humaine* (2 heures par semaine).  
La terre et sa représentation cartographique. Climatologie. Géomorphologie. Océanographie. Géographie de la population: composition et répartition, mouvements, structure de la population. Les activités agricoles. L'aménagement agraire. L'habitat rural. Les activités industrielles: formes traditionnelles, formes modernes de l'industrie; paysages industriels. L'habitat urbain. — *II. Géographie du Canada* (1 heure par semaine). Traits généraux: structure et relief; climat, végétation et sol; la population; l'agriculture; l'industrie; le commerce extérieur. Étude des principales régions du Canada.
- \*GEO 306 — *I. Éléments de géographie économique* (2 heures par semaine). Les facteurs physiques: climat, relief, sols, sous-sol, hydrographie. Les facteurs humains: démographie, systèmes économiques et types d'économie; structures et formes d'organisation. Les secteurs de production: l'industrie (production de l'énergie, production et commercialisation des matières premières, industries lourdes, industries légères), l'agriculture (économie agricole, la production des grains, cultures alimentaires diverses), les transports. *II. Éléments de géographie politique* (1 heure par semaine). Les grandes doctrines de géographie politique: Politique, territoire et frontières. Politique et population. Politique et ressources naturelles. Politique et circulation.  
*Pré-requis:* GEO 106.
- \*GEO 406 — *Géographie du monde contemporain.*  
Les grands problèmes du monde contemporain. Les principales puissances économiques: 1. l'Amérique (États-Unis, Brésil, Argentine), 2. l'U.R.S.S., 3. l'Asie (Chine, Japon, Union Indienne,

Pakistan, Indonésie), 4. l'Europe: traits généraux; la nouvelle géographie européenne: l'Est et l'Ouest; les démocraties populaires et leur place dans le système économique communiste; les efforts d'organisation de l'Ouest. L'Allemagne, la Pologne, l'Italie, la Suisse, le Benelux, la France, les Îles Britanniques; 5. l'Afrique (Congo, Union Sud-Africaine), 6. l'Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande).

*Pré-requis:* GEO 306.

## GREC

**GRC 116** — *Explication d'auteurs grecs I.*

Explication de textes d'Homère et de quelques tragiques.

*Histoire littéraire:* la période antique. *Institutions:* les arts et la religion. — Exercices de version.

*Pré-requis:* le grec du secondaire classique.

**GRC 122** — *Civilisation grecque I.*

La vie religieuse et sociale dans la Grèce classique; son expression à travers les oeuvres d'art (architecture, sculpture, littérature) des V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles.

**GRC 216** — *Explication d'autres grecs II.*

Textes de Sophocle, de Platon et d'Aristote (Poétique et Rhétorique). *Histoire littéraire:* la période alexandrine et la période romaine. *Institutions:* la justice et la vie privée. — Exercices de version.

*Pré-requis:* GRC 116.

**GRC 222** — *Civilisation grecque II.*

La justice et la vie privée dans la Grèce classique; son expression à travers les oeuvres d'art (principalement la littérature) des périodes alexandrine et romaine.

*Pré-requis:* GRC 122.

## HISTOIRE

**HIS 206** — *Histoire du Canada (1534-1964).*

La Nouvelle-France: Cartier, Champlain et le premier profil de la nation canadienne: Talon. Dictature de Frontenac. Démembrement de la Nouvelle-France: la Paix de Trente Ans, les difficultés et l'orage. Conquête (1760) et conséquences. Régime provisoire. Tentatives d'assimilation. *Quebec Act.* Parlementarisme. *Constitutional Act.* Crise autonomiste et explosion insurrectionnelle. *Rapport Durham. Union Act.* Gouvernement responsable. Confédération. L'A.A.N.B. et la signification du partage des pouvoirs. Inventaire du régime confédératif. Problèmes du Québec contemporain.

- HIS 214 — *Histoire universelle II.*  
De la Révolution française à nos jours. — Histoire du *Canada II*: de la conquête à nos jours. (Ce cours fait suite à un cours maintenant rayé du programme, HIS 114: *Histoire universelle I*: de la Renaissance à la Révolution française. — *Histoire du Canada I*: des débuts à la conquête.)
- \*HIS 306 — *Introduction à l'histoire moderne et contemporaine.*  
Synthèse de l'évolution sociale, religieuse, politique et économique de l'Occident. Transition entre le moyen âge et l'époque moderne. Découvertes. Renaissance. Réforme et absolutisme. La Révolution française et l'avènement des nationalismes.
- \*HIS 406 — *Histoire du moyen âge.*  
Étude de l'évolution politique, religieuse, sociale, économique et intellectuelle de la civilisation occidentale et des civilisations périphériques qui ont joué un rôle dans la formation du monde moderne.  
*Pré-requis*: HIS 306.

## LATIN

- LAT 016T — *Le latin du secondaire I*  
Morphologie du nom, de l'adjectif et du verbe. Éléments de syntaxe. Vocabulaire de base de 600 mots. Méthode d'analyse de la phrase complexe. Extraits d'auteurs. Institutions romaines. — Travaux pratiques: Thèmes et versions. Insistance sur la correction du français.
- LAT 116 — *Explication d'auteurs latins I*  
Le choix des auteurs est déterminé d'année en année par la faculté. *Histoire littéraire*, des origines à Cicéron. *Institutions*: la religion et la vie publique des Romains.  
*Pré-requis*: le latin du secondaire classique ou le cours LAT 026T.
- LAT 026T — *Le latin du secondaire II*  
Révision. Étude plus approfondie de la syntaxe. Vocabulaire de 600 mots nouveaux: insistance sur la dérivation et la composition. Méthode d'analyse de la phrase complexe. Auteurs: Lhomond, César. *Institutions*: bref aperçu de l'histoire romaine. — Travaux pratiques: Thèmes et versions. Insistance sur la correction de la phrase française.  
*Pré-requis*: LAT 016T.
- LAT 216 — *Explication d'auteurs latins II.*  
Le choix des auteurs est déterminé d'année en année par la faculté. *Histoire littéraire*: de Cicéron à Quintilien. *Institutions*: l'administration de la justice et la vie privée chez les Romains.  
*Pré-requis*: LAT 116.

LAT 226T — *Le latin élémentaire.*

Cours spécial, accéléré, comprimant en une seule année l'essentiel des cours LAT 016T et 026T.

\*LAT 306 — *Un auteur latin et son époque.*

Ses principales oeuvres; leurs rapports avec la société du temps et la nôtre.

*Pré-requis:* LAT 216.

\*LAT 316 — *Un genre littéraire latin.*

Les principaux auteurs, les caractéristiques de leur pensée et de leur langue; l'influence des oeuvres sur la littérature occidentale.

*Pré-requis:* LAT 216.

\*LAT 406 — *Littérature latine chrétienne.*

Idéal païen et idéal chrétien, civilisation chrétienne antique, influence des Pères latins.

*Pré-requis:* LAT 216.

LAT 098T — *Le latin du secondaire.* Cours spécial, accéléré, comprenant en une seule année l'essentiel des cours LAT 016T et 026T.

## LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

LTG 202 — Notions sommaires sur les oeuvres classiques des littératures occidentales autres que la française et l'anglaise.

## MATHÉMATIQUES

MAT 013 — *Compléments de géométrie plane.*

(Ce demi-cours, sans crédits, est destiné à certains étudiants qui n'ont pas atteint, en mathématiques générales, le niveau normal des études secondaires pré-universitaires.)

MAT 106T — *Mathématiques intermédiaires I.*

Historique des systèmes de nombres de l'antiquité. Notions de base. Théorie élémentaire des ensembles. Logique mathématique. Systèmes de nombres. Équations du 2<sup>e</sup> degré. Équations de degrés supérieurs. Inéquations. Géométrie plane: revue synthétique. Trigonométrie.

MAT 114 — *Algèbre:*

Équation du 1<sup>er</sup> degré, inéquations des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés. *Géométrie analytique:* premières notions. *Géométrie plane:* livre II. *Trigonométrie:* premières notions.

MAT 126 — *Algèbre*: puissances, radicaux; premières notions des fonctions; équation linéaire à 1, 2 ou 3 inconnues; inégalités et inéquations du 1<sup>er</sup> degré. *Trigonométrie*: fonctions d'angles aigus, triangles, rectangles, fonctions d'angles quelconques. *Géométrie analytique*: premières notions sur la droite. *Géométrie plane*: livre III.

— MAT 206T — *Mathématiques intermédiaires II.*

Vecteurs. Géométrie analytique plane: point, droites, coniques. Systèmes d'équations du 2<sup>e</sup> degré à 2 inconnues. Logarithmes. Notion de fonction. Progressions. Permutations. Notions sur la dérivée et l'intégrale.

*Pré-requis*: MAT 106T.

MAT 216 — *Algèbre*:

Équations et inéquations du 2<sup>e</sup> degré, théorie des radicaux. Géométrie analytique: compléments sur la droite. *Géométrie plane*: début du livre III.

*Pré-requis*: MAT 114.

MAT 226 — *Algèbre*:

Équation quadratique; trinôme du 2<sup>e</sup> degré et applications; logarithmes; polynômes identiques. *Géométrie analytique*: compléments sur la droite. *Géométrie plane*: livre IV. *Trigonométrie*: fonctions d'angles composés, triangles quelconques, fonctions inverses.

*Pré-requis*: MAT 126.

MAT 306 — 1. *Géométrie analytique*

Revue de la géométrie analytique du plan: vecteurs, droite et conique. (6 heures.) — Coordonnées polaires: définition, relation avec les coordonnées cartésiennes, équation polaire de la droite, du cercle et des coniques en général, construction des courbes polaires. (12 heures.) — Équations paramétriques et familles de courbes. Équation paramétrique de la droite, du cercle et de certaines autres courbes (cycloïdes, folium, etc.). (9 heures.)

2. *Introduction à l'algèbre linéaire*

Transformations géométriques. Définitions de matrice. Systèmes d'équations linéaires. Opérations. Algèbre des matrices. (18 heures.)

3. *Calcul différentiel et intégral I*

Nombres réels, suites, convergences. Notion de fonction, théorèmes portant sur les limites. Notions de dérivée, calcul des dérivées des fonctions élémentaires, interprétation géométrique, maxima et minima. — La différentielle: définition et interprétation géométrique, utilisation de la différentielle. Construction de courbes de la forme

$$y = f(x) \text{ et } \begin{cases} y = f(t) \\ x = g(t) \end{cases}$$

Notion d'intégrale: définition et interprétation géométrique. Calcul d'intégrales immédiates. (45 heures.)

*Pré-requis*: deux cours de mathématiques de niveau collégial.

MAT 318 — Compléments d'algèbre: quelques notions sur les vecteurs, progressions, logarithmes. *Géométrie analytique* de la droite *Géométrie plane*: fin du livre III et livre IV. *Trigonométrie*: compléments jusqu'aux dérivées.  
*Pré-requis*: MAT 216.

MAT 328 — *Algèbre*:

Éléments de la théorie des ensembles; compléments sur les variables, les relations et les fonctions; notion de limite et applications; propriété des fonctions et des limites; continuité; induction mathématique; la dérivée. *Géométrie analytique*: éléments sur les coniques: cercle, parabole, hyperbole et ellipse. *Géométrie dans l'espace*: principaux théorèmes, de façon à obtenir une démonstration suffisante des formules employées dans le toisé.

*Pré-requis*: MAT 226.

MAT 336 — *Statistique élémentaire*. (à déterminer).

MAT 406 — *Calcul différentiel et intégral II*

Revue rapide des notions élémentaires du calcul différentiel: théorèmes sur la notion de limite et de continuité, définition et calcul des dérivées. Théorème de la moyenne, théorème des accroissements finis, théorème de Rolle. Formes indéterminées: procédés élémentaires et règle de l'Hospital. Étude des courbes de la forme

$$y = f(x); \quad \begin{matrix} x = f(t) \\ y = g(t) \end{matrix}; \quad r = r(-)$$

La différentielle. L'intégrale indéfinie: définition, représentation et méthodes d'intégration. L'intégrale définie: définition et propriétés, calcul des aires et des volumes des surfaces de révolution. Série: suite, convergence, séries absolument convergentes et séries alternées, critères de convergence. Formules de Taylor et de MacLaurin. Notions d'équations différentielles: équations de type classique.

*Pré-requis*: MAT 306.

MAT 418 — Calcul différentiel et intégral: variables et fonctions, théorie des limites, dérivées; intégration. *Géométrie analytique* du cercle. *Géométrie dans l'espace*: principes fondamentaux de la représentation d'un corps dans l'espace.

*Pré-requis*: MAT 318.

MAT 428 — Formules de dérivation; dérivée seconde, de fonction, implicite; application géométrique et physique de la dérivée; la différentielle, valeur approchée; étude des fonctions au moyen de dérivées; la droite, le cercle, la parabole, l'hyperbole, l'ellipse; construction des courbes algébriques; notion de l'intégration, applications aux volumes simples, aux surfaces, à la physique.

*Pré-requis*: MAT 328.

MAT 438T — Cours spécial, accéléré, de mathématiques intermédiaires, comprenant en une seule année l'essentiel des cours MAT 106T et 206T.

## PHILOSOPHIE

- PHL 303 — *Logique.* Étude des règles de la logique d'après des textes choisis. Exercices. Dissertations.
- PHL 313 — *Histoire de la philosophie grecque.* Recours aux textes des grands philosophes grecs. Dissertations.
- PHL 323 — *Philosophie de la nature.*  
Étude des problèmes fondamentaux de la physico-mathématique et des sciences connexes. Étude de textes. Dissertations.  
*Pré-requis:* PHL 303 et 313.
- PHL 333 — *Psychologie.*  
Étude de la nature et de l'activité propre des êtres animés. Textes commentés. Dissertations.  
*Pré-requis:* PHL 323.
- \*PHL 343 — *Poétique et rhétorique.*  
Réflexion critique sur l'art littéraire. Textes commentés. Dissertations.
- \*PHL 353 — *Histoire de la philosophie médiévale.*  
Textes à l'appui. Dissertations.
- \*PHL 363 — *Questions spéciales.*  
Étude plus extensive de quelques problèmes relatifs aux cours de la série 300. Dissertations.
- PHL 403 — *Éthique.*  
Étude des aspects fondamentaux du problème des valeurs morales. Textes commentés. Dissertations.  
*Pré-requis:* PHL 333.
- PHL 423 — *Politique.*  
Étude des principaux problèmes de la société civile. Textes commentés. Dissertations.  
*Pré-requis:* PHL 403.
- PHL 426 — *Métaphysique.*  
Aperçus fondamentaux sur la sagesse. Textes commentés. Dissertations.  
*Pré-requis:* PHL 323.
- \*PHL 433 — *Philosophie des sciences.*  
Étude critique sur le sujet et le mode propre des différentes sciences. Textes commentés. Dissertations.

- \*PHL 443 — *Histoire de la philosophie moderne.*  
Textes à l'appui. Dissertations.  
*Pré-requis*: PHL 353.
- \*PHL 453 — *Questions spéciales.*  
Étude plus extensible de quelques problèmes relatifs aux cours de la série 400. Dissertations.
- PHL 496 — *Dissertation philosophique.*  
Cours spécial.  
*Pré-requis*: l'étude théorique des traités de logique, de philosophie de la nature, de psychologie, d'éthique, de politique et de métaphysique.

## PHYSIQUE

- PHY 122 — Mécanique: mouvement rectiligne, chute des corps, composition des forces. Travail. Puissance. Balance de précision. Hydrostatique: pressions, principe fondamental, principales applications. Équilibre des gaz: poids, densité; baromètre; pressions, principales applications.
- PHY 208L — *Introduction à la physique* (5 heures de cours et 1 heure de laboratoire par semaine).  
Cours destiné à présenter, de façon intuitive et expérimentale, les principes de la physique. — 1. Introduction: description des problèmes considérés par la physique; description de quelques méthodes expérimentales et théoriques de la physique. 2. Optique: lois de la réflexion et de la réfraction, formation des images, les lentilles minces et les instruments d'optique; notion d'onde, description des interférences lumineuses et de la diffraction. 3. Mécanique: lois de Newton; conservation de la quantité de mouvement; relation entre le travail, l'énergie cinétique et l'énergie potentielle. 4. Électricité: la loi de Coulomb, le champ électrique, le champ magnétique. 5. Physique atomique: description de l'atome.  
*Pré-requis*: Quelques notions élémentaires de physique. Un cours secondaire d'algèbre et de trigonométrie.
- PHY 222 — Pesanteur: le pendule. Acoustique: étude des phénomènes vibratoires. Chaleur: étude de la dilatation et des changements d'état. Optique: photométrie, dispersion de la lumière et optique vibratoire. Énergie: premières notions.  
*Pré-requis*: PHY 122.
- \*PHY 306L — *Pré-requis*: au moins PHL 303, et 323.  
*Physique générale I.*  
1. Mécanique: a) Statique: énoncé des conditions d'équilibre de translation et de rotation des systèmes mécaniques et de leur appli-

cation à des systèmes simples; b) Cinématique: définition du vecteur déplacement, de la vitesse et de l'accélération, pour le mouvement de translation et de rotation; application de ces définitions au calcul de la trajectoire d'un point matériel subissant une accélération constante; c) Dynamique: énoncé de la loi fondamentale de la dynamique de Newton pour la translation et la rotation et application de cette loi à des systèmes simples. Le théorème des forces vives et le principe de la conservation de la quantité de mouvement sont ensuite déduits de cette loi. — 2. Acoustique: on ne fera qu'une brève introduction à l'étude du son; on montrera qu'il est une vibration longitudinale qu'on peut décrire mathématiquement par une équation d'ordre sinusoïdale. — 3. Thermodynamique: a) définition des échelles de température à partir de points fixes; b) définition de la chaleur spécifique des solides, énoncé des principes de la calorimétrie; étude des changements d'état; c) conduction de la chaleur; d) gaz parfaits: lois de Mariotte, de Charles, de Gay-Lussac, équation d'état; e) énoncé du premier principe de la thermodynamique et description de l'expérience de Joule; application du premier principe à l'étude des gaz parfaits; étude de la détente adiabatique et calcul du travail effectué au cours de transformations isothermes, adiabatiques et isobares; f) étude sommaire des gaz réels.

*Pré-requis:* PHY 206; cours d'algèbre et de trigonométrie.

PHY 326L — Électrostatique: théorie électronique, champ électrique, potentiel, condensateurs, machines électrostatiques. Electro-dynamique: courant électrique, piles, accumulateurs, phénomènes électropiques. Magnétisme: propriétés des aimants, champ magnétique. Electromagnétisme: champ magnétique des courants, aimantation par des courants, induction électromagnétique, générateurs et moteurs à courant continu. Électrométrie: galvanomètre, ampèremètre, voltmètre, ohmmètre. Électricité à courant alternatif; lois, production et utilisation, redressement, oscillation électrique.

*Pré-requis:* PHY 222.

\*PHY 406L — *Physique générale II.*

1. Électricité: a) électrostatique: loi de Coulomb, notion de champ et de différence de potentiel; b) étude du courant électrique et de la résistance; énoncé de la loi d'Ohm, et application de cette loi au calcul de circuits simples; c) étude du champ magnétique: lois d'Ampère, de Biot-Savard et de Faraday; d) courant alternatif.

— 2. Optique: a) optique géométrique; énoncé des principes de cette science et étude de quelques systèmes optiques: le miroir plan, le dioptre plan, le dioptre sphérique, le prisme, le miroir sphérique, la lame à faces parallèles, les lentilles minces; b) optique physique: notion d'onde, et application au problème de l'interférence d'ondes lumineuses, de la diffraction et de la polarisation.

*Pré-requis:* PHY 306L.

*Co-requis:* Cours de calcul différentiel et intégral.

PHY 418L — Mécanique, pesanteur, hydrostatique, étude des gaz, de la chaleur, de l'énergie, des mouvements périodiques; acoustique, optique; étude du magnétisme et de l'électricité. (Ce cours d'introduction à la physique comporte 5 heures d'enseignement par semaine et 15 séances de laboratoire.)

PHY 426L — Force élastique développée par traction; frottements; résistance des fluides; principe de Bernoulli; écoulement des fluides. Énergie thermique et ses transformations: principe de l'équivalence; prin-

cipe de Carnot; machine à piston, turbines, propulseurs à réaction. Phénomènes périodiques; circulaire, uniforme, harmonique simple, pendulaire; propagation des mouvements vibratoires; composition des mouvements vibratoires; interférence, réflexion, diffraction, résonance; quelques applications à l'acoustique, à l'électricité, à l'optique.

*Pré-requis*: PHY 326L.

## SCIENCES RELIGIEUSES

- SCR 104 — *Le Christ*.  
Présentation d'une synthèse de la vie chrétienne, réalisée par la présence sanctifiante du Christ, principe de la vitalité spirituelle.
- SCR 204 — *L'Église*.  
Son histoire, son rôle dans le monde et dans la vie personnelle du chrétien.
- SCR 304 — Initiation scientifique à la Bible et apologétique chrétienne.
- \*SCR 316 — Introduction à la théologie dogmatique (6 crédits tirés du programme de l'Institut de Culture religieuse).
- SCR 404 — Synthèse doctrinale à partir des écrits pauliniens.
- \*SCR 416 — Introduction à la théologie morale (6 crédits tirés du programme de l'Institut de Culture religieuse).

### 3. LE COURS COLLÉGIAL, PROGRAMME SPÉCIAL

Ce programme spécial est destiné aux étudiants qui détiennent le baccalauréat en pédagogie ou un diplôme équivalent.

#### *Exigences du grade*

1 — Les bacheliers en pédagogie qui, après un cours secondaire classique, ont fait la Rhétorique latin-grec ou latin-sciences selon le programme régulier et sous le contrôle direct d'une faculté des Arts, obtiennent le baccalauréat ès arts moyennant 30 crédits, soit:

PHL 496 — *Dissertation philosophique* (6 crédits)

MAT 438T — *Mathématiques intermédiaires* (12 crédits), ou

MAT 306 et 406 — *Géométrie dans l'espace et calcul* (12 crédits)

*Un sujet de concentration* (12 crédits).

2 — Les bacheliers en pédagogie qui ne réalisent pas toutes les conditions posées au paragraphe 1, obtiennent le baccalauréat ès arts moyennant 36 ou 48 crédits, selon qu'ils ont fait, ou non, le latin du secondaire classique:

- FRA 426 — *Composition française* (6 crédits)  
PHL 496 — *Dissertation philosophique* (6 crédits)  
MAT 438T — *Mathématiques intermédiaires* (12 crédits), ou  
MAT 306 et 406 — *Géométrie dans l'espace et calcul* (12 crédits)  
LAT 498T — *Le latin du secondaire* (12 crédits)  
*Un sujet de concentration* (12 crédits)

3 — a) Les cours de concentration sont indiqués, dans les pages précédentes, par un astérisque précédant la cote d'identification. Ce sont : ANG 306, 406; BIO 306L, 406L; CHM 306L, 406L; ECO 306, 406; FRA 303, 313, 403, 413; GEO 306, 406; HIS 306, 406; LAT 306, 316, 406; PHL 343, 353, 363, 443, 453; PHY 306L, 406L; SCR 316, 416.

b) En principe, les 12 crédits de concentration doivent se prendre dans une seule discipline; il est permis, avec l'approbation de la faculté, de partager les crédits entre deux disciplines étroitement connexes, p. ex. biologie et chimie, français et latin ou anglais.

# L'ENSEIGNEMENT EXTRA MUROS

## I. LES COLLÈGES AFFILIÉS

Les cours réguliers conduisant à l'immatriculation et au baccalauréat ès arts se donnent dans un certain nombre de maisons rattachées à la faculté des Arts. Ces maisons sont classées en trois catégories: maisons en probation, maisons approuvées, maisons affiliées. Toute maison qui demande à être rattachée à la faculté des Arts est d'abord soumise à une période de probation. Durant ce temps, elle est dite maison en probation. Elle peut ensuite devenir, selon le cas, maison affiliée ou maison approuvée. Pour être affiliée, une maison doit donner au moins une partie du cours collégial, avoir terminé sa période de probation, et avoir signé un contrat d'affiliation avec l'Université. Une maison qui n'offre que le cours secondaire classique ne peut être affiliée; mais, elle peut être approuvée par la faculté des Arts. Toutes les maisons rattachées à la faculté acceptent les règlements suivants, qui sont désignés sous le nom de règlements universitaires des écoles affiliées à la faculté des Arts.

### *Règlements des maisons affiliées à la faculté des Arts*

ARTICLE 1. Toute institution qui désire s'affilier à l'Université de Sherbrooke, par l'intermédiaire de la faculté des Arts, doit faire une demande écrite adressée au Doyen de la faculté.

Cette demande doit être adressée à la faculté avant la fin du premier semestre qui suit l'ouverture de la maison.

Si cette maison est dirigée par des prêtres ou des religieux, elle doit ajouter à sa demande une autorisation écrite de l'Ordinaire.

ARTICLE 2. La maison doit avoir une entité corporative particulière, soit en vertu d'une loi spéciale, soit en vertu de lettres patentes.

ARTICLE 3. Elle doit présenter des garanties financières jugées suffisantes pour lui assurer un minimum de stabilité.

ARTICLE 4. Elle doit posséder les bibliothèques de professeurs et d'élèves répondant aux exigences spécifiques et aux exigences culturelles des programmes de la faculté qu'elle est autorisée à donner; des laboratoires équipés de façon que les professeurs et les élèves puissent faire les expériences exigées par les programmes; généralement les locaux et autres conditions matérielles nécessaires en raison du nombre des élèves et des exigences des programmes qu'elle enseigne.

ARTICLE 5. Elle s'engage à maintenir un personnel enseignant comprenant:

- a) au moins un professeur à plein temps par groupe de 30 élèves;
- b) au moins autant de professeurs à plein temps qu'il y a de classes.

ARTICLE 6. Elle s'engage à ce que:

- a) tous ses professeurs soient détenteurs d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Sherbrooke ou d'un grade équivalent;
- b) dans chaque classe inférieure à l'immatriculation au moins l'un des professeurs principaux ait obtenu l'équivalents de 25 crédits de pédagogie;
- c) dans chaque classe supérieure à l'immatriculation, les professeurs aient obtenu, dans la matière enseignée, un grade universitaire ou au moins 25 crédits d'études supérieures au baccalauréat.

Les professeurs de cours complémentaires sont dispensés des obligations mentionnées dans cet article, mais ils doivent avoir obtenu d'une institution reconnue un certificat d'études dans la matière enseignée.

Toutefois, les professeurs qui ont 5 années d'expériences dans l'enseignement secondaire classique peuvent être maintenus en fonction, pourvu qu'ils soient bacheliers ès arts. Ils ne peuvent, cependant, en vertu de cette clause, passer du cours d'immatriculation au cours du baccalauréat.

ARTICLE 7. Elle doit, chaque année, fournir les renseignements nécessaires pour tenir à jour le dossier complet du corps professoral.

ARTICLE 8. Elle doit accepter que la nomination et le maintien en fonction des professeurs chargés de l'enseignement de la religion ou de la philosophie soient soumis à l'approbation de l'autorité ecclésiastique compétente.

ARTICLE 9. Elle ne peut enseigner que les programmes pour lesquels elle a obtenu une permission expresse; dans cet enseignement, elle doit se conformer aux règlements de la faculté.

ARTICLE 10. Elle doit accepter les règlements et les programmes de la faculté et les modifications qui peuvent y être apportées.

ARTICLE 11. Elle ne doit pas organiser de classes dites "combinées".

ARTICLE 12. Elle doit accepter le droit de visite de la part de la faculté des Arts.

ARTICLE 13. Elle doit accepter un contrôle suffisant pour que la faculté puisse remplir sa mission de travailler au progrès de l'enseignement secondaire et de garder au baccalauréat qu'elle décerne une valeur incontestée.

Ce contrôle, la faculté peut l'exercer:

- a) en s'assurant que les programmes sont suivis et les règlements observés;
- b) en faisant, chaque année, la revision d'un certain nombre d'examens;
- c) en faisant subir occasionnellement des tests de rendement scolaire;
- d) en exigeant les renseignements nécessaires pour tenir à jour les dossiers des élèves;
- e) en employant tout autre moyen d'ordre pédagogique.

ARTICLE 14. La faculté reconnaît pour siens les examens de chaque institutions affiliée, pourvu qu'ils soient passés en conformité des règlements.

ARTICLE 15. Toute maison affiliée constitue un centre d'examens pour ses propres étudiants, à moins qu'une disposition contraire ne soit inscrite dans le contrat.

ARTICLE 16. Elle peut être invitée à collaborer avec la faculté pour la préparation des programmes et des règlements.

ARTICLE 17. Rien ne s'oppose à ce qu'une école affiliée à l'Université de Sherbrooke soit également affiliée à une autre université, et laisse à ses étudiants le choix entre les examens de l'une ou de l'autre; mais elle doit s'engager à ne pas faire subir à un même étudiant et à ne pas se prêter à ce qu'un étudiant subisse les examens de deux universités pour l'obtention de diplômes semblables ou de diplômes équivalents.

ARTICLE 18. Les contrats d'affiliation de certaines maisons pourraient exceptionnellement contenir des dérogations aux règlements généraux de la faculté. Ces dérogations devront être indiquées dans l'annuaire de ces maisons.

ARTICLE 19. Les contrats d'affiliation comporteront une clause de résiliation qui pourra s'énoncer sous la forme suivante:

“Le présent contrat est valable à partir de la date de sa signature jusqu’au premier août (de telle année). Par la suite, il se renouvellera d’année en année par tacite reconduction, à moins que, par un avis écrit, signifié six mois d’avance, l’une des parties contractantes n’ait fait connaître à l’autre son intention de mettre fin aux présentes conventions.”

ARTICLE 20. Avant d’obtenir l’affiliation, une institution est soumise à une période de probation. Pendant cette période, elle jouit, sous le contrôle immédiat de la faculté, et dans la mesure que celle-ci détermine, des droits et privilèges d’une école affiliée.

Une maison peut être admise en probation sans remplir pleinement les conditions posées aux paragraphes 4, 5 et 6 des présents règlements.

## LISTE DES MAISONS RATTACHÉES A LA FACULTÉ

### I — MAISONS POUR GARÇONS

Séminaire de Sherbrooke,  
C. P. 790, Sherbrooke, P.Q.

Cours classique: sections latin-grec et latin-sciences;  
niveaux secondaire et collégial complet.

*Recteur: M<sup>r</sup> Gérard Marchand, P.D.*

Collège Notre-Dame-des-Servites,  
Ayer's Cliff, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveaux secondaire et collégial  
(sans les deux années de philosophie).

*Supérieur: Rév. Père Robert-M. Desloges, c.s.m.*

Collège du Mont Sainte-Anne,  
R. R. No 1, Sherbrooke, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveaux secondaire et collégial  
(sans les deux années de philosophie).

*Supérieur: Rév. Père Emile Anderreggen, c.m.m.*

Externat classique,  
C. P. 897, Lac-Mégantic, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveau secondaire.

*Principal: M. l'abbé Roger Pelletier.*

Externat classique,  
360 ouest, rue St-Patrice, Magog, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveaux secondaire et collégial  
(sans les deux années de philosophie).

*Principal: M. l'abbé Florian Labbé.*

Collège d'Alzon,  
Bury, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveaux secondaire et collégial  
(sans les deux années de philosophie).

*Supérieur: Rév. Père Arthur Clermont, a.a.*

Externat classique Mgr Racine,  
Asbestos, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveau secondaire.

*Principal: M. l'abbé Aimé Doyon.*

Collège Clarétain,  
C. P. 8, Victoriaville, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveaux secondaire et collégial  
(sans les deux années de philosophie).

*Supérieur: Rév. Père Segundo Alonso, c.m.f.*

Séminaire des Vocations Tardives,  
Nicolet, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveaux secondaire et collégial  
(sans les deux années de philosophie).

*Supérieur: Mgr Robert Charland, P.A.*

Séminaire St-Pie-X,  
465, rue Bowen sud, Sherbrooke, P.Q.

Cours classique latin-grec et latin-sciences; niveaux secondaires et  
collégial (sans rhétorique et les deux années de philosophie).

*Supérieur: M. l'abbé Henri Roy, i.s.p.x.*

Externat classique,  
Windsor, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveau secondaire.

*Directeur: M. l'abbé Lucien Jacques.*

Juvénat de la Société de St-Paul,  
250 nord, Boulevard St-François, Sherbrooke, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveau secondaire.

*Supérieur: Rév. Père Paul Saorin, s.s.p.*

Section Classique de l'École Secondaire,  
2050, rue Portland, Sherbrooke, P.Q.

Cours classique; niveau secondaire (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année)

*Directeur: M. André Collard.*

Les Frères du Sacré-Coeur,  
Arthabaska, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveau secondaire.

*Supérieur: Rév. Frère Yvon, s.c.*

Juvénat des Frères du Sacré-Coeur,  
125, rue Ponton, Bromptonville, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveau secondaire.

*Supérieur: Frère Jean-Marcel, s.c.*

Mont Sacré-Coeur,  
Granby, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveau secondaire.

*Supérieur: Rév. Frère Georges-Arthur, s.c.*

## II. MAISONS POUR JEUNES FILLES

Collège du Sacré-Coeur,  
475, rue du Parc, Sherbrooke, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveaux secondaire et collégial complet.

*Directrice: Rév. Soeur Marie-Ernestine, f.c.s.c.j.*

Collège Marie-de-la-Présentation,  
265, avenue Marie-Rivier, Drummondville, P.Q.

Cours classique latin-grec et latin-sciences; niveaux secondaire et collégial complet.

*Directrice: Rév. Soeur M.-Gabriel-Archange, p.m.*

Mont Notre-Dame,  
114, rue de la Cathédrale, Sherbrooke, P.Q.

Cours classique latin-sciences; niveau secondaire.

*Supérieure: Rév. Soeur Sainte-Lucie-du-Rosaire.*

École Secondaire Régionale,  
Rue de l'Ermitage, Victoriaville, P.Q.

Cours classique latin-sciences; niveau secondaire.

*Supérieure: Rév. S. S.-Philippe-de-Césarée, c.n.d.*

École Secondaire Saint-Joseph,  
Asbestos, P.Q.

Cours classique latin-sciences; niveau secondaire.

*Supérieure: Soeur Saint-Alphonse-Marie, s.j.s.b.*

Couvent du Sacré-Coeur,  
750 ouest, rue St-Patrice, Magog, P.Q.

Cours classique; niveau secondaire (1<sup>ère</sup> année)

*Directrice: Rév. Soeur Henriette-de-l'Immaculée, f.c.s.c.j.*

## II. LES INSTITUTIONS ANNEXÉES

### 1 — ÉCOLE DES SCIENCES DOMESTIQUES

L'École des sciences domestiques de l'Université de Sherbrooke est sous la direction des religieuses de la Congrégation Notre-Dame. Elle est soumise aux règlements de la faculté des Arts.

#### *But*

Le but de l'École est l'enseignement des sciences domestiques aux jeunes filles, enseignement qui s'inspire à la fois des méthodes modernes d'éducation et des fortes traditions qui composent les éléments de la population de l'Estrie. Parce que l'École entend non seulement former des techniciennes mais surtout des femmes douées d'une large culture, le programme des études, tout en tenant compte des exigences des associations professionnelles reconnues, accorde une place notable aux humanités.

#### *Carrières professionnelles*

L'École des sciences domestiques veut se conformer aux directives que donnait Sa Sainteté Pie XII en préparant les jeunes filles "pour quelques-unes de ces occupations qui sont l'apprentissage et l'entraînement à la vie à laquelle elles sont soumises":

Dietétiste dans un hôpital, une organisation industrielle ou commerciale,

Nutritioniste,

Technicienne dans les laboratoires alimentaires ou textiles,

Propagandiste pour les Ministères de la Santé ou de l'Agriculture,

Publiciste alimentaire pour les sociétés commerciales,

Rédactrice des pages féminines pour les journaux et revues,

Dessinatrice ou conseillère de modes, de décorations d'intérieurs, etc.

#### *Durée du cours*

Le cours du Baccalauréat en Sciences domestiques est de quatre ans.

#### *Conditions d'admission*

Pour être admise à suivre ce cours, l'étudiante doit avoir complété avec succès le cours de Versification de l'Université, celui de la 11<sup>e</sup> année générale du cours secondaire ou la 3<sup>e</sup> année des instituts familiaux.



## 2 — BACCALAURÉAT EN PÉDAGOGIE ET BREVET "A"

Le programme du Baccalauréat en Pédagogie vise à la formation des professeurs pour les écoles publiques et les institutions privées. En vertu d'une entente avec le Département de l'Instruction publique, le détenteur du Baccalauréat en Pédagogie peut obtenir le brevet d'enseignement classe "A", et vice-versa.

L'enseignement se donne dans les Écoles Normales du Département de l'Instruction publique et dans les Facultés de Pédagogie.

Le programme comprend quatre années après l'Immatriculation; les deux premières années sont consacrées à la culture générale et correspondent assez exactement aux années de Belles-Lettres et de Rhétorique du cours collégial classique. À ce titre, l'enseignement de ces deux années relève de la Faculté des Arts. Les deux autres années inculquent les principes professionnels; ce sont des années de philosophie-pédagogie; elles sont couronnées par des examens officiels du Département de l'Instruction publique, qui conduisent à l'obtention du Brevet "A"; quant au Baccalauréat en Pédagogie, il est décerné par la Faculté des Sciences de l'Éducation.

Liste des Écoles Normales rattachées à l'Université de Sherbrooke par l'intermédiaire de la Faculté des Arts et de la Faculté des Sciences de l'Éducation:

École Normale de l'Université,  
Cité Universitaire, Sherbrooke, P.Q.

*Principal: M<sup>sr</sup> Maurice O'Bready, P.D.*

École Normale Marguerite-Bourgeoys,  
809, rue Ontario, Sherbrooke, P.Q.

*Principal: M. le Chanoine Victor Dupuis.*

École Normale Notre-Dame-du-Sacré-Coeur,  
351, rue Parc, Sherbrooke, P.Q.

*Principal: M. l'abbé Jean Mercier.*

École Normale Nouvelle-France,  
Coaticook, P.Q.

*Principal: M. l'abbé Lucien Gauthier.*

Scolasticat-École-Normale,  
Mont-Sacré-Coeur, Granby, P.Q.

*Principal: Rév. Frère Lt.-Charles, s.c.*

École Normale Marie-Rivier,  
St-Hyacinthe, P.Q.

*Principal: M. l'abbé Guy Goyette.*

### 3 — COURS SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Des Instituts familiaux se sont annexés à la Faculté des Arts de l'Université de Sherbrooke, qui garde un droit de regard sur leurs programmes et sur leurs examens. Les candidats qui subissent avec succès ces examens reçoivent un diplôme universitaire.

#### Liste des Instituts annexés:

Institut Familial et Social,  
189, rue Laurier, Sherbrooke, P.Q.

*Directrice: Rév. Soeur Alice Blais, s.f.c.*

Institut Familial Rivier,  
Sutton, P.Q.

*Directrice: Rév. Soeur Marie-Louise-de-la-Trinité, p.m.*

Institut Familial Mater-Amabilis,  
Nicolet, P.Q.

*Directrice: Rév. Soeur Bernadette-de-Marie, a.s.v.*

Institut Familial Saint-Joseph,  
St-Hyacinthe, P.Q.

*Directrice: Rév. Soeur Ste-Denise, s.j.s.b.*

Institut Familial Notre-Dame du Foyer,  
Saint-Aimé, (Richelieu), P.Q.

*Directrice: Rév. Soeur Marie-de-Béthanie, p.m.*

Institut Familial Marie-Rivier,  
Drummondville-Ouest, P.Q.

*Directrice: Rév. Soeur Marie du Divin-Coeur-de-Jésus, p.m.*

Institut Familial,  
Saint-Césaire, (Rouville), P.Q.

*Directrice: Rév. Soeur Marie Jacques-du Sauveur, p.m.*

#### 4 — L'ÉCOLE D'ARCHIVES MÉDICALES

L'école d'archives médicales est sise à l'hôpital général Saint-Vincent-de-Paul de Sherbrooke. Elle a pour but de donner la formation professionnelle requise à la tenue des archives médicales. Le cours est théorique et pratique, avec participation active au travail régulier du département des archives médicales.

La durée du cours est de 50 semaines. L'inscription a lieu le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année. Pour être admis à l'École, il faut être porteur d'un diplôme de 12<sup>e</sup> année scientifique ou d'un certificat d'immatriculation senior, posséder des connaissances en dactylographie, et avoir fait un stage pratique de six mois dans un département d'archives médicales.

Le programme des études comprend les matières suivantes: Anatomie et physiologie (100 heures). Tenue des dossiers médicaux. (120 heures). Terminologie médicale (50 heures). Pathologie (30 heures), Bactériologie (25 heures), Technique de la nomenclature standard (50 heures). Psychologie (15 heures). Morale médicale (24 heures). Jurisprudence médicale. (6 heures).

*Directrice: R.S. S.-Gabriel-Lalemant.*

Pour plus de renseignements, s'adresser à

École d'Archives médicales,  
300 est, rue King,  
Sherbrooke, P.Q.

#### 5 — L'ÉCOLE D'INITIATION AU SERVICE SOCIAL

Cette école a été organisée en 1956, en collaboration avec l'Institut Familial de Sherbrooke dirigée par les Soeurs de Notre-Dame du Bon Conseil, à l'intention des personnes qui s'intéressent à l'un ou l'autre des

secteurs du vaste champ du bien-être et de l'assistance. On peut s'y inscrire soit pour profiter de l'information que procurent ces cours ou pour y recevoir une préparation au travail dans un organisme social, à titre d'aide social. Les travailleurs bénévoles des oeuvres d'assistance trouveraient profit à suivre ces cours.

Les cours sont confiés à des spécialistes de différentes disciplines telles que le droit, le service social, la médecine, la psychologie, la psychiatrie, etc.

#### *Conditions d'admission*

##### a) Étudiants réguliers

L'admission régulière exige qu'on ait complété une onzième année ou l'équivalent. Le conseil de l'école jugera au mérite de l'admission de certains cas particuliers de personnes déjà employées par un organisme de bien-être.

En plus de la préparation académique, on exigera des candidats qui se préparent à la carrière d'aide social une maturité suffisante et l'ensemble des qualités personnelles nécessaires aux fonctions auxquelles ils aspirent.

##### b) Auditeurs libres

Les personnes qui n'auraient pas les qualifications académiques requises ou qui ne viseraient pas à l'obtention du certificat pourraient s'inscrire à ces cours à titre d'auditeurs libres sans toutefois avoir le droit de se présenter aux examens. L'admission des auditeurs libres sera l'objet d'une étude spéciale de la part du conseil de l'école dans chaque cas.

#### *Répartition des cours*

Les cours sont répartis sur une période de trois ans à raison de cent cinquante (150) heures de cours par année; (15 heures donnent un crédit).

Les cours se donnent le samedi de neuf heures à midi et de une heure et trente à trois heures et trente (cycle de six semestres de 75 heures chacun).

#### *Certificat*

L'Université de Sherbrooke accordera un certificat d'études d'initiation au Service Social aux étudiants qui auront complété des cours et réussi les examens.

*Directeur: M. l'abbé Lucien Girard.*

Pour plus de renseignements, s'adresser à

École d'Initiation au Service social,  
189, rue Laurier,  
Sherbrooke, P.Q.

## 6 — L'INSTITUT D'ÉTUDES SUR L'ALCOOLISME

Pour être admis à suivre les cours d'été sur l'alcoolisme, il faut avoir fait la rhétorique ou la douzième année scientifique, ou encore, posséder un brevet d'enseignement ou un diplôme d'infirmière.

L'ensemble des cours est réparti sur période de trois ans, à raison de deux semaines de cours par année.

En première année, les cours portent sur "le problème de l'alcoolisme" en général, à savoir: l'histoire de l'alcoolisme au Canada et dans les autres pays, l'incidence de l'alcoolisme actuel sur l'économie, le travail industriel, les accidents routiers, la vie familiale, la délinquance, la psychologie et la vie morale.

En deuxième année, il s'agit de "l'alcoolique, vu par le pathologiste, le psychologue et le moraliste", ce qui inclut les sujets suivants: L'alcoolique et sa maladie, son système digestif et ses autres organes, la psychologie d'un être normal et celle d'un alcoolique, la personnalité et la psychiatrie de l'alcoolique, la vertu de sobriété et l'enseignement de l'épiscopat canadien sur l'alcoolisme.

En troisième année, sont présentées "nos solutions aux problèmes alcooliques", c'est-à-dire: le contrôle juridique, les organismes anti-alcooliques publics et privés, le traitement de l'alcoolique, tant ambulatoire qu'en milieu hospitalier, le rôle de l'entourage dans la réhabilitation de l'alcoolique, la recherche sociologique et la documentation sur l'alcoolisme.

Pour plus de renseignements, s'adresser à

Institut d'Études sur l'Alcoolisme,  
205, Côte Franklin,  
Québec, P.Q.

## 7 — LE SÉMINAIRE SOCIAL PIE-XII

Le Séminaire social Pie-XII, de Nicolet, est "un centre d'enseignement qui a pour but de former des apôtres sociaux, compétents et éclairés, par

l'enseignements de la doctrine sociale de l'Église, d'une manière méthodique et approfondie, en développant la culture générale, en assurant des bases sérieuses de vie spirituelle".

Le diplôme de formation sociale s'obtient normalement après trois années d'études à temps partiel répondant au programme suivant:

1. Études religieuses: 70 cours (religion, action catholique, apostolat laïque, action sociale).
2. Études sociales: 100 cours (doctrine sociale, démographie, enquêtes et monographies).
3. Études politiques et économiques: 120 cours (économie politique, géographie, civisme, histoire politique).
4. Études de formation générale: 115 cours (français, anglais, philosophie).
5. Études commerciales: 46 cours (opérations commerciales, comptabilité générale, comptabilités particulières, impôt, bourse, initiation aux affaires, droit commercial).
6. Études spéciales: 45 cours facultatifs (syndicalisme, coopération, mutualité, caisse populaire).

*Directeur général: M. Léopold Paquin.*

Pour plus de renseignements, s'adresser à

Séminaire Social Pie-XII,  
Case postale 167,  
Nicolet, P.Q.

## 8 — LES CAMPS D'ÉTÉ J.M.C.

Les *Jeunesses Musicales du Canada* tiennent, chaque année, au Village du Mont Orford, trois camps d'été: deux camps musicaux et un camp des Arts. Depuis 1962, l'Université de Sherbrooke sanctionne de crédits académiques l'enseignement qui se donne à ces camps d'été. Ces crédits conduisent à l'obtention soit d'un *certificat d'initiation à l'appréciation des beaux-arts*, avec mention de l'art concerné, soit au *certificat d'aptitude à l'enseignement collectif des beaux-arts*, avec mention de l'art concerné.

*Directeur général: Gilles Lefebvre.*

Pour renseignements supplémentaires s'adresser à

Jeunesses Musicales du Canada,  
430 ouest, boul. Saint-Joseph,  
Montréal 8, P.Q.

## EXTRAITS DU BULLETIN DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS "INTRA MUROS"

### DROITS À ACQUITTER

Les droits sont de \$485.00. Ce montant comprend tous les frais sauf la contribution à l'Association des Étudiants qui est de \$12.00. Le montant payable le jour de l'inscription est de \$40.00. Le solde (\$460.00) est payable en deux versements égaux, le premier au début de l'année scolaire et le second en février.

### LOGEMENT ET PENSION

L'Université possède, au coeur de la Cité universitaire, sa Maison des étudiants, une hôtellerie de 460 chambres simples. Le prix de location de la chambre est de \$28.00 par mois environ. Les repas peuvent être pris à la cafétéria logée dans le Centre social adjacent à cette Maison (dîner ou souper, \$0.75).

Les étudiants peuvent aussi trouver des pensions recommandables dans le voisinage de l'Université. La direction de la Maison des étudiants en fournit la liste sur demande. Le prix minimum pour chambre et pension est d'environ \$15.00 par semaine.

### BOURSES

Le Ministère de l'Éducation accorde aux étudiants qui en ont besoin un prêt-bourse dont le maximum est de \$300.00 pour les étudiants résidents et de \$500.00 pour les étudiants non-résidents. Il accorde aussi un prêt dont le maximum est de \$200.00 pour les résidents et de \$500.00 pour les non-résidents. Pour tout renseignement, s'adresser au Service de l'Aide aux étudiants, Ministère de l'Éducation, Hôtel du Gouvernement, Québec, ou au Secrétariat général.

### DEMANDE D'ADMISSION

La demande d'admission ainsi que les documents requis doivent parvenir au Secrétariat général pour le 31 juillet au plus tard.

## ADRESSES UTILES

La Cité universitaire est sise au sud-ouest de Sherbrooke, en bordure du chemin Sainte-Catherine.

Le secrétariat général de l'université:

Secrétariat général,  
Édifice central,  
Cité Universitaire,  
Sherbrooke, Québec, Canada.  
Téléphone: 569-7431, poste 301.

Le secrétariat de la faculté des Arts:

Secrétariat de la faculté des Arts,  
Pavillon des Arts,  
Cité Universitaire,  
Sherbrooke, Québec, Canada.  
Téléphone: 569-7431, poste 312.

# PUBLICATIONS DE LA FACULTÉ DES ARTS

## ANNUAIRES

Études supérieures (M.A.)

Études collégiales (B.A.)

Cours d'Extension

## PROSPECTUS

Cours d'Extension: année scolaire

Cours d'Extension: session d'été

Cours télévisés

La maîtrise en économie

La maîtrise en géographie

(en préparation)

La maîtrise en français

La maîtrise en anglais

La maîtrise en latin

La maîtrise en histoire

La maîtrise en philosophie